

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA25-10-0003

RÈGLEMENT RGCA25-10-0004

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA25-10-0003 soit le Règlement autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

RGCA25-10-0004 soit le Règlement autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
5 février 2025